



---

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

### **PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR BÉNÉFICIER DU RENDEMENT MINIMAL DE 12 % SUR LE CPGACTION REVENU DE LA BANQUE LAURENTIENNE**

**Montréal, le 22 janvier 2008** – Les investisseurs peuvent encore bénéficier du boni de 2 % offert exceptionnellement sur le CPGAction Revenu<sup>1</sup> de la Banque Laurentienne jusqu'au 29 janvier 2008. Ce certificat de placement garanti constitue un véhicule de placement sûr, admissible pour les REER et les FERR, et représente un investissement exceptionnel, compte tenu du capital garanti, du potentiel de rendement supérieur aux CPG conventionnels et du boni de 2% offert sur le rendement minimum garanti.

Le CPGAction Revenu possède de plus un potentiel de rendement illimité, en fonction de la performance des titres qui le composent. Il offre un rendement minimal de 10 % (12 % avec le boni consenti jusqu'au 29 janvier 2008) sur cinq ans, en plus de garantir le capital investi. Le rendement de ce véhicule de placement est basé sur un portefeuille de titres de grandes entreprises canadiennes cotées à la bourse de Toronto, d'unités de fiducie et de titres obligataires. Ces entreprises sont en position dominante dans différents secteurs d'activité, dont la finance, la consommation et les télécommunications. Ce produit de placement convient particulièrement à l'investisseur à la recherche d'un potentiel de rendement supérieur à celui des produits de placement conventionnels, sans s'exposer aux risques généralement associés aux titres d'entreprise.

#### **Les CPGAction : des véhicules de placement à haut potentiel de rendement**

Outre le CPGAction Revenu, la Banque Laurentienne offre également deux autres produits dans la série de CPGAction: le CPGAction Blue Chip<sup>2</sup>, un CPG indiciel dont le rendement est basé sur un panier de titres boursiers de grandes entreprises canadiennes bien établies et réputées pour leur stabilité financière, et le CPGAction Croissance Mondiale<sup>3</sup>, dont le rendement est basé sur la performance d'un portefeuille de multinationales actives dans les économies émergentes, comme celles en effervescence des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Tout comme le CPGAction Revenu, ces produits offrent un potentiel de rendement supérieur aux CPG conventionnels tout en garantissant le capital investi. De plus, les produits CPGAction permettent à l'investisseur de sécuriser ses revenus de retraite en bénéficiant d'une diversification équilibrée de son portefeuille.

#### **À propos de la Banque Laurentienne**

La Banque Laurentienne est une institution bancaire œuvrant à travers le Canada qui offre des services financiers diversifiés à ses clients. Se démarquant par l'excellence de son service, sa simplicité et sa proximité, elle dessert les particuliers, ainsi que les petites et moyennes entreprises. Elle offre aussi ses produits à un vaste réseau externe d'intermédiaires financiers

indépendants, par l'entremise de B2B Trust, de même que des services de courtage en valeurs mobilières via Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec avec le troisième plus important réseau de succursales. Ailleurs au Canada, elle intervient dans des secteurs ciblés où elle occupe une position enviable. La Banque Laurentienne gère un actif au bilan de près de 18 milliards de dollars, de même que des actifs administrés de plus de 15 milliards de dollars. Fondée en 1846, elle compte quelque 3 300 employés.

-30-

Pour renseignements :

Nora Bouikni

Conseillère, relations publiques

Bureau : 514 284-4500, poste 6379

[nora.bouikni@banquelaurentienne.ca](mailto:nora.bouikni@banquelaurentienne.ca)

1. Le rendement final du *CPGAction Revenu* de la Banque Laurentienne est calculé en fonction de la performance de l'indice de référence entre le jour de la date d'émission et le cinquième jour ouvrable précédant la date d'échéance du placement. Le rendement de ce placement étant lié à la performance d'un indice de référence basé sur un portefeuille composé d'actions de compagnies canadiennes, d'unités de fiducie et de titres obligataires, toutes les fluctuations subies par l'indice de référence affecteront le rendement final du placement (c'est-à-dire tout intérêt excédant le rendement minimum garanti). Si le rendement total obtenu est négatif ou nul, le capital qui est entièrement garanti et le rendement minimal garanti seront remis à l'échéance du placement. Si le rendement total obtenu est positif, le capital, le rendement minimal garanti (versé sous forme d'intérêts) et les intérêts excédant le rendement minimal garanti, après déduction d'un frais de gestion applicable au portefeuille, seront versés à l'échéance du placement, le rendement n'étant connu qu'à ce moment. Toutes les modalités applicables au produit sont disponibles en succursale.
2. Le rendement final du *CPGAction Blue Chip* de la Banque Laurentienne est calculé en fonction de la performance de l'indice de référence entre le jour de la date d'émission du placement et le cinquième jour ouvrable précédant la date d'échéance du placement. Le rendement de ce placement étant lié à la performance d'un indice de référence basé sur un portefeuille composé d'actions, toutes les fluctuations subies par l'indice de référence affecteront le rendement final du placement. Si le rendement total obtenu est négatif ou nul, le capital qui est entièrement garanti sera remis à l'échéance du placement mais aucun intérêt ne sera versé. Si le rendement total obtenu est positif, le capital et les intérêts jusqu'à concurrence du taux de rendement maximal fixé à l'émission seront versés à l'échéance du placement, le rendement n'étant connu qu'à ce moment. Toutes les modalités applicables au produit sont disponibles en succursale.
3. Le rendement final du *CPGAction Croissance Mondiale* de la Banque Laurentienne est calculé en fonction de la performance de l'indice de référence entre le jour de la date d'émission du placement et le cinquième jour ouvrable précédant la date d'échéance du placement. Le rendement de ce placement étant lié à la performance d'un indice de référence basé sur un portefeuille composé d'actions, toutes les fluctuations subies par l'indice de référence affecteront le rendement final du placement. Si le rendement total obtenu est négatif ou nul, le capital qui est entièrement garanti sera remis à l'échéance du placement mais aucun intérêt ne sera versé. Si le rendement total obtenu est positif, le capital et les intérêts, jusqu'à concurrence du taux de rendement maximal fixé à l'émission, seront versés à l'échéance du placement, le rendement n'étant connu qu'à ce moment. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Toutes les modalités applicables au produit sont disponibles en succursale.